



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 2939

Texte de la question

## DEVELOPPEMENT DU TUTORAT

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Thomas, pour le groupe UMP.

M. Jean-Claude Thomas. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le tutorat, à l'instar des cours personnalisés ou de soutien, présente un double intérêt pour les élèves, notamment ceux qui rencontrent des difficultés scolaires et d'orientation : tout d'abord, avec l'aide scolaire à proprement parler, il assure un soutien dans la préparation des devoirs, l'approfondissement des cours et l'acquisition des méthodes ; ensuite, il permet d'éclairer les élèves sur les choix décisifs qu'ils ont à faire pour leur future orientation.

Le lien privilégié entre le tuteur et l'élève ouvre la voie au partage et à l'échange des expériences et des parcours. Il permet aux élèves de choisir leur orientation en toute connaissance de cause.

Vous avez lancé le 16 octobre dernier une campagne nationale de recrutement des étudiants tuteurs dans le cadre de l'opération " 100 000 pour 100 000 ". Ce nouveau dispositif vise à permettre un accès plus large des élèves de l'éducation prioritaire à une formation de l'enseignement supérieur : 100 000 étudiants des grandes écoles et des universités vont pouvoir s'engager dans l'accompagnement de 100 000 élèves.

Pourriez-vous nous préciser le calendrier et les modalités de ce vaste plan de développement du tutorat ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (*" B-a ba ! b-a ba ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Nous devons relever un double défi, monsieur le député. Le premier est celui de la meilleure orientation possible. Il faut que les jeunes, à la fin de leurs études supérieures, puissent trouver le métier de leur choix, celui qui correspond à leurs talents, à leurs goûts et à leurs capacités. Or nous observons que beaucoup d'entre eux s'engagent après le baccalauréat dans des filières ou des disciplines où il y a beaucoup plus d'espérances que de débouchés professionnels.

Le Premier ministre a donc demandé au recteur Hetzel de mener pendant six mois une étude à travers toute la France. M. Hetzel lui remettra son rapport tout à l'heure en Sorbonne, mais des premières mesures ont été prises sur la base de son rapport d'étape, qu'il a remis il y a trois mois et dont François Goulard et moi avons fait le meilleur usage.

Le deuxième défi est celui de l'égalité des chances. L'enseignement supérieur est encore trop réservé à une partie de la population, celle qui est " au courant ", qui sait se renseigner et que son environnement porte naturellement vers l'université ou les grandes écoles.

Comme nous voulions répondre à ce deuxième défi avec l'aide des étudiants eux-mêmes, nous avons pris l'initiative de l'opération " 100 000 pour 100 000 ", par laquelle nous sollicitons leur générosité afin qu'ils sachent passer le relais à des collégiens et à des lycéens en les faisant bénéficier de leur propre expérience et en leur servant de modèle.

J'ai lancé la semaine dernière à Marseille le recrutement de ces étudiants. Vous ne pouvez pas imaginer leur mobilisation - ou plutôt vous l'imaginez bien, monsieur Thomas, car vous connaissez la générosité des jeunes ! Je suis sûr que nous atteindrons le nombre de 100 000 tuteurs.

L'objectif assigné à ces étudiants est clair : donner envie à une population qui estime que l'enseignement supérieur n'est pas pour elle, l'aider à franchir le pas un peu difficile qui existe entre le secondaire et le supérieur et trouver les meilleures disciplines possibles pour les meilleurs débouchés possibles afin de permettre à ces jeunes, tout simplement, de s'accomplir dans la vie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Thomas](#)

**Circonscription :** Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2939

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 octobre 2006